

Charte de qualit 

En tant qu'organisme de formation, R velance Co d crit dans cette charte-qualit  les moyens mis en place pour garantir aux stagiaires la qualit  des formations anim es par l'ensemble de ses intervenants, qu'ils soient permanents, ou sous-traitants.

Cette charte, en pr cisant les missions et les engagements des diff rents intervenants dans le d roulement des formations, permet donc de reconna tre et de valoriser l'implication des personnes qui les assurent, dans un objectif d'am lioration continue de la qualit  des prestations, et dans l'int r t des stagiaires et organismes b n ficiaires.

Le profil de l'intervenant

L'intervenant dispensant des actions de formation propos es par R velance Co doit poss der les connaissances et savoir-faire n cessaires aux formations dispens es, et r guli rement actualis es.

Sa ma trise des sujets doit permettre la prise de recul et l'ajustement du contenu aux attentes et au niveau des participants et au contexte de la formation, dans la limite des objectifs fix s pour la formation.

A cette fin, l'intervenant s'engage   actualiser et/ou perfectionner ses comp tences   deux niveaux :

- Maintien et actualisation de l'expertise professionnelle propre au domaine de formation ;
- Ing nierie de formation, animation de groupe, p dagogie relative   des adultes, utilisation des outils p dagogiques.

R velance Co s'engage pour sa part   :

- Proposer de participer   des actions (formations, s minaires, conf rences ou colloques) ;
- Partager des  l ments issus des r flexions et travaux men s dans le cadre des activit s de R velance Co ou en lien avec ses partenaires ;

Les missions de l'intervenant

Afin de garantir le niveau de qualit  requis aux formations dispens es, l'intervenant :

- Contribue   l' laboration du programme de formation et son  volution ;
- Participe au recueil de besoin et aux ajustements de contenu qui en d coulent ;
- Participe   l' laboration du contenu p dagogique, des supports de formation, des outils p dagogiques, et des modalit s d' valuation des stagiaires ;
- Participe   l' valuation des stagiaires dans le cadre des formations ;
- Contribue au bilan p dagogique des formations et   l'identification des actions d'am lioration continue qui en d coulent ;
- Contribue   la mise en  uvre des actions d'am lioration continue.

L'implication dans ces différentes actions peut varier selon le sujet de formation et la compétence spécifique du formateur sur ce sujet.

L'intervenant ajuste ses modalités d'intervention selon les besoins pédagogiques (animation de groupes, exercices interactifs), le contexte de la formation, en particulier selon qu'elle est dispensée en présentiel ou en distanciel.

Les engagements de l'intervenant

L'intervenant doit fournir un CV ainsi que les justificatifs de sa compétence à intervenir sur les sujets traités.

Pour toute formation dispensée, il doit fournir en amont de l'intervention :

- La trame de déroulement de la formation ;
- Les supports pédagogiques ;
- Les éventuelles sources bibliographiques ou sites ressources pertinents sur le sujet ;
- Une trame de questionnaire préalable destinée aux participants à l'intervention.

Pendant toute la durée de la formation, l'intervenant :

- Met ses capacités au service de l'implication et de la motivation des stagiaires ;
- Met en œuvre et diffuse les valeurs de Révéance Co ;
- S'assure de la sécurité des stagiaires.

A l'issue de la formation, l'intervenant doit pouvoir :

- Fournir les évaluations des stagiaires permettant de valider les objectifs de la formation ;
- Fournir les retours de satisfaction permettant d'alimenter le processus d'amélioration continue ;
- Se rendre disponible pour un bilan de la formation avec le responsable de formation.

L'intervenant s'engage à respecter les exigences du référentiel national de certification qualité mentionné à l'article L.6316-3 du Code du Travail, dit QUALIOPF, qui encadre la démarche de qualité des professionnels de formation, et dont l'intervenant est contributeur dans le cadre des actions de formation de Révéance Co. Dans le cas d'un intervenant sous-traitant, cela inclut la signature de contrat de sous-traitance, et la fourniture de tout justificatif requis par l'organisme de formation.